

**CONSULAT GENERAL DE FRANCE A BEYROUTH**  
**BOURSES SCOLAIRES 2019/2020**

**Liste des pièces**

**Dépôt des dossiers du 3 janvier au 28 février 2019**

**Les documents devront être présentés en originaux et en copies**

☛ **Toute déclaration frauduleuse entraînera le rejet immédiat du dossier.**

☛ **Toute demande incomplète sera automatiquement classée sans suite.**

☛ **Ces bourses étant attribuées sur critères sociaux, une enquête sociale est susceptible d'être diligentée.**

☛ **Cette liste n'est pas exhaustive. Ce consulat général se réserve le droit de demander tout document complémentaire qui lui apparaîtrait nécessaire lors de l'instruction du dossier.**

- Certificat scolaire d'inscription précisant la classe et la zone de transport (Zone 1, ou 2 etc...)**
- Justificatifs de transport individuel (attestation du chauffeur avec tarif, **photocopie carte grise** et photocopie **carte identité** du chauffeur) s'il n'existe pas de transport scolaire desservant la zone du lieu de résidence.
- Une lettre rédigée exposant les raisons de la demande de bourse
- la carte consulaire **en cours de validité**
- Une copie** des bulletins de salaire (**janvier à décembre 2018**) du père et de la mère ou éventuellement copie de l'avis de paiement des allocations Assedic, **tableau récapitulatif annuel des salaires pour les enseignants universitaires titulaires** et relevé annuel des retraites pour les pensionnés.
- Une attestation signée et certifiée par l'employeur indiquant le montant de tous les revenus bruts et nets perçus en **2018** (y compris bonus, primes, 13°, 14°, 15° mois, transport, allocations familiales, cotisations sociales, impôt)
- Une attestation signée et certifiée par l'employeur indiquant le montant de l'aide à la scolarisation ou l'exonération accordée pour chaque enfant ou une attestation signée et certifiée par l'employeur de la non-perception **d'aide à la scolarisation**
- pour les professions libérales et entrepreneurs : un avis d'imposition sur les bénéficiaires, le montant du chiffre d'affaires faisant ressortir le bénéfice net et le résultat de l'exercice **2017/2018 (bilan établi par un comptable agréé) ainsi** que la copie **de la déclaration transmise au Ministère des Finances libanais**
- Justificatifs des revenus fonciers, mobiliers, placements (actions, assurance-vie, ....)
- Justificatifs des cotisations sociales **obligatoires** (CFE, sécurité sociale et retraite)
- Evaluation rédigée chiffrant les aides familiales le cas échéant
- En cas de divorce des parents : **copie** de l'extrait du jugement de divorce vous confiant la garde de l'enfant et fixant le montant de la pension alimentaire
- Une copie** du contrat de location en cours de validité ou titre(s) de propriété d'appartement, de maison ou terrain au Liban, en France et dans tout autre pays, **ainsi qu'une attestation de résidence faite par le Mokhtar**
- Tableau d'amortissement si emprunt bancaire (le cas échéant, pièces du dossier présentées à la banque pour obtenir le prêt)
- Une copie** des relevés de tous les comptes sur l'année 2018, y compris **ceux des enfants**. Si certains de ces comptes ont été clôturés, joindre les 12 derniers relevés.
- Une copie** de la carte grise du ou des véhicules possédés
- Une copie** du livret de famille
- Présentation des passeports en originaux (français, libanais ou autre) des membres de la famille **ainsi qu'une copie**

**Pour toute première demande :**

- Attestation de radiation de la Caisse d'Allocations Familiales si résidence en France **les 5 dernières années**
- Une copie** des avis de paiement des allocations familiales et allocations logement de toute l'année **2018** pour les familles venant de France

**Pour le parent résidant en France :**

- Une copie des 2 derniers avis d'imposition sur le revenu et foncier (ou de non-imposition)
- Contrat de location ou titre de propriété
- Attestation de radiation de la Caisse d'Allocations Familiales pour le parent et enfants résidant au Liban (à fournir chaque année pendant 5 ans).